

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE LE TOUVET

Objet du marché

Marché à bons de commande voiries et réseaux divers 2018

Représentant le pouvoir adjudicateur

Madame Le Maire de Le Touvet

Remise des offres

Date limite de réception : lundi 16 avril 2018 à 12h00

Table des matières

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
<u>2-1. DEFINITION DE LA PROCEDURE</u>	3
<u>2-2. DOSSIER DE CONSULTATION - MODALITES DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE</u>	3
<u>2-3. MODIFICATIONS DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	3
<u>2-4. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS</u>	4
<u>2-5. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE</u>	4
<u>2-6. COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES</u>	4
<u>2-7. VARIANTES</u>	4
<u>2-8. OPTIONS</u>	4
<u>2-9. DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE</u>	4
ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES	5
<u>3-1. SOLUTION DE BASE</u>	5
<u>3-1.1. Documents fournis aux candidats</u>	5
<u>3-1.2. Composition de l'offre à remettre par les candidats</u>	5
<u>3-1.3. Fourniture d'échantillons ou de matériels de démonstration</u>	6
<u>3-1.4. Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu</u>	6
<u>3-1.5. Documents à fournir par l'attributaire du marché</u>	6
<u>3-2. VARIANTES</u>	6
ARTICLE 4. SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES	7
<u>4-1. SELECTION DES CANDIDATURES</u>	7
<u>4-2. JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES</u>	7
ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE	9
<u>5-1. OFFRE NON REMISE PAR VOIE ELECTRONIQUE</u>	9
<u>5-2. OFFRE REMISE PAR VOIE ELECTRONIQUE</u>	9
ARTICLE 6. ATTRIBUTION DU MARCHE	10
ARTICLE 7 : VOIES DE RECOURS	10
ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché concerne :

Le Marché à bons de commande pour travaux de voirie et réseaux divers sur la commune de Le Touvet

Le ou les lieux d'exécution des prestations sont les suivants : **Commune de Le Touvet**

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Tenant compte du besoin à satisfaire, la Collectivité a décidé de conclure son marché de travaux de construction de cet abri pour les véhicules des services techniques en recourant à la procédure du MAPA, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2-2. Dossier de consultation - Modalités de publicité et de mise en concurrence

Le dossier de consultation sera publié dans un journal d'annonces légales (Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné) et sur le site internet de la commune du Touvet.

Le présent dossier de consultation sera remis, ou adressé par voie postale ou en support dématérialisé, gratuitement, à tout candidat qui en formulera la demande écrite auprès de la Ville de Le Touvet – Mairie - Monsieur Daujas Daniel - Directeur des Services Techniques – 700, Grande Rue– 38660 LE TOUVET- Mail : d.daujas@letouvet.com

Il peut également être téléchargé sur le profil acheteur de la commune : <http://www.marchespublicsaffiches.com>

Il est également mis en ligne sur le site de la commune : www.letouvet.com

2-3. Modifications de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, au plus tard six jours francs avant la date limite de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur informera les seules entreprises ayant retiré le dossier de consultation sur demande écrite et fera paraître un avis de modification sur le profil acheteur de la commune : <http://www.marchespublicsaffiches.com>

Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des entreprises ayant téléchargé directement les documents sur le site internet municipal sans identification préalable des conséquences susceptibles de s'attacher à l'absence de toute identification, l'entreprise ne pouvant donc pas être informée des modifications éventuelles apportées au dossier de consultation. Le pouvoir adjudicateur recommande donc clairement de privilégier le profil acheteur de la commune.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. A charge de l'entreprise de s'identifier auprès du pouvoir adjudicateur.

Si le délai de remise des offres était reporté, la disposition précédente serait applicable en fonction de la nouvelle date.

Les candidats doivent s'assurer de la bonne conformité des pièces du dossier de consultation entre-elles.

2-4. Décomposition en tranches et en lots

Le marché n'est pas alloti.

Le marché n'est pas décomposé en tranches

2-5. Nature de l'attributaire

Le(s) marché(s) sera(ont) conclu(s) :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires.

2-6. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Contrat et cahier des charges.

2-7. Variantes

Les candidats doivent répondre à la solution de base.

Les variantes ne seront pas prises en considération.

2-8. Options

Sans objet.

2-9. Délai de validité de l'offre

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de remise des offres.

ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre. Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Seul le contrat sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

Les autres pièces particulières constitutives du marché seront signées par l'attributaire du marché.

3-1. Solution de base

3-1.1. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication ;

Le règlement de la consultation ;

Le contrat et cahier des charges ;

Le bordereau des prix.

3-1.2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée. Il comprendra les pièces suivantes :

Les pièces de la candidature :

Une lettre de candidature (DC1) ;

La déclaration du candidat (DC2) ;

La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement ;

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années pour la réalisation de contrats de même nature, appuyée d'attestations de bonne exécution.

Si le candidat a demandé de prendre en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières d'un ou plusieurs sous-traitants au niveau de la candidature, il devra fournir les mêmes documents que ceux demandés pour le candidat, le ou les demandes d'acceptation de ces derniers et d'agrément de leurs conditions de paiement dans l'enveloppe relative à l'offre. (DC4)

Les Pièces de l'offre :

Le contrat et cahier des charges : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;

Le bordereau des prix : cadres ci-joints à compléter sans modification, datés et signés ;

Le mémoire justificatif et explicatif comportant le/les document(s) précisé(s) à l'article 4-2 du présent document, dans les critères « valeurs techniques » .

3-1.3. Fourniture d'échantillons ou de matériels de démonstration

Sans objet.

3-1.4. Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

En application de l'article 46-1 du CMP :

- L'un des documents suivants:

Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ; Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;

Un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.

- Une attestation datant de moins de six mois de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales du candidat. Cette attestation sera à renouveler tous les 6 mois jusqu'à la fin du marché.

- Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires.

- Si le candidat emploie des salariés, une attestation sur l'honneur, établie à la date de remise de l'offre, de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du Code du travail.

- L'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI 2) ou équivalent.

Ces documents seront remis par le candidat susceptible d'être retenu dans le délai de 10 jours à compter de la réception de la demande présentée par le représentant du pouvoir adjudicateur.

3-1.5. Documents à fournir par l'attributaire du marché

Si l'offre a été présentée sous la forme d'un document numérisé ou sur un support physique électronique, l'attributaire confirmera son offre en fin de procédure sous la forme d'un document papier signé.

Les attestations d'assurance visées à l'article 10 du contrat seront remises par l'attributaire avant la notification du marché.

3-2. Variantes

Sans objet.

ARTICLE 4. SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

4-1. Sélection des candidatures

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres. Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées.

4-2. Jugement et classement des offres

Un classement sera établi après examen de l'offre de base des candidats. Ce classement sera réalisé par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après.

Critère attribution	Pondération
La valeur technique	40,00%
Le prix des prestations	60,00%

Modalités retenues pour la notation :

Critère N°1 : valeur technique notée sur 40 points

La notation sera établie suivant le contenu du mémoire justificatif des entreprises au vu :

- **Une lettre de motivation du candidat** (5 points)
- **Délai pour visite sur site d'un futur chantier avec les services techniques, délai pour établir l'estimation des travaux et délai d'urgence (Article 6.2 du contrat et cahier des charges)** (5 points)
- **Capacité de l'entreprise à réaliser les travaux** (15 points)

Présentation des effectifs moyens annuels du candidat et de l'importance du personnel d'encadrement, et la possibilité de mener plusieurs chantiers en même temps ;
Présentation de l'outillage, du matériel, des plates-formes de retraitement, du poste d'enrobage et des équipements techniques dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.
Présentation de la liste des travaux de même nature exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants

- **Prise en compte dans les travaux à réaliser de la présence d'amiante ou produits dangereux** (5 points)

Moyen mis en œuvre pour détecter la présence éventuelle d'amiante, ou produits dangereux
Savoir déterminer les mesures à prendre.
Qualification du personnel.

- **Dossier de propreté/sécurité de chantier et Gestion des déchets** (10 points) Cette notice comprendra :

Mode d'exécution des travaux en zone urbaine, la protection et la circulation des riverains, balisage de chantier, information du public, sécurité des usagers et du personnel.
Installations de chantier prévues en fonction de l'importance de chaque chantier commandé.
Les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets de chantier puis pour assurer le suivi, la traçabilité et enfin l'évacuation.

Critère N°2 : prix noté sur 60 points

Le critère N°2 est décomposé en 3 sous-critères 2.1, 2.2 et 2.3

La notation des offres financières sera effectuée par rapport à celle de la moins-disante sous réserve qu'elle ne soit pas déclarée anormalement basse.

Critère 2.1 : Somme des prix unitaires du BPU (20 Points).

Note = 10 x (SOMMEmin / SOMMEc)

SOMMEc = montant de la sommes des prix du BPU de l'offre du candidat

SOMMEmin = montant de la somme des prix du BPU de l'offre la moins disante

Pour calculer le montant d'une offre des critères 2.2 et 2.3, deux simulations de commandes seront réalisées. Ces simulations correspondront aux types de travaux réalisés par la commune de Le Touvet.

Critère 2.2 : Simulation chantier N°1 (20 points).

Note = 20 x (S1min / S1c)

S1c = montant de la simulation du chantier N°1 selon le BPU du candidat

S1min = montant de la simulation du chantier N°1 selon le BPU de l'offre la moins disante

Critère 2.3 : Simulation chantier N°2 (20 Points).

Note = 20 x (S2min / S2c)

S2c = montant de la simulation du chantier N°2 selon le BPU du candidat

S2min = montant de la simulation du chantier N°2 selon le BPU de l'offre la moins disante

Classement des offres :

La note finale du candidat sur 100 sera donc le résultat de la somme suivante :

Critère technique 1 + Critère 2.1 + Critère 2.2 + Critère 2.3

L'offre retenue sera celle dont la note finale sur 100 sera la plus haute.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée, la même demande sera présentée au candidat suivant dans le classement des offres.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le règlement et le contrat ne sera pas pris en compte.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix, prévaudront sur toute autre indication de l'offre.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant, en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les offres seront établies en euros.

5-1. Offre non remise par voie électronique

L'offre sera transmise sous pli cacheté contenant **1 enveloppe** :

L'enveloppe portera l'adresse et mentions suivantes :

Madame Le Maire de Le Touvet Mairie de Le Touvet 700 Grande Rue 38 660 Le Touvet France
Offre pour : Marché à bon de commande réseaux et voirie 2018 « NE PAS OUVRIR »

L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5-2. Offre remise par voie électronique

L'offre sera déposée sur le site : www.marchespublicsaffiches.com

Elle devra être déposée sur la plateforme avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement. Il appartient à l'entreprise de prendre ses dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique. Le téléchargement doit être terminé avant l'heure limite de dépôt des offres.

Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont :

le format PDF (.pdf)

le format texte universel (.rtf)

le format bureautique ouvert (.odt pour les textes, .ods pour les feuilles de calcul)

le format bureautique propriétaire de Microsoft (.doc pour les textes, .xls pour les feuilles de calcul)

les formats images JPEG, PNG ou TIFF (.jpg, .png, .tif)

Rappel : le candidat a l'obligation de signer électroniquement son offre

ARTICLE 6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Dès qu'elle aura fait son choix, la Collectivité avisera par courrier tous les candidats du rejet de leur offre. La Collectivité informera le candidat retenu, en respectant un délai d'au moins 16 (seize) jours entre la date à laquelle la décision est notifiée aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue et la date de signature du marché. Ce délai sera ramené à 11 (onze) jours si l'information est transmise par voie dématérialisée.

ARTICLE 7 : VOIES DE RECOURS

- Référé précontractuel (art. L551-1 code de Justice Administrative) : jusqu'au jour de la signature du marché, devant le tribunal administratif de Grenoble (Tribunal Administratif de Grenoble – 2 place de Verdun – 38 000 GRENOBLE Tél. : 04 76 42 90 00 / Fax. : 04 76 42 22 69).

- Recours de droit commun (art. R421-1 et R 421-3 code de Justice Administrative) : dans le délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet devant le tribunal administratif de Grenoble. Tribunal Administratif de Grenoble – 2 place de Verdun – 38 000 GRENOBLE Tél. : 04 76 42 90 00 / Fax. : 04 76 42 22 69.

ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres,

- pour les renseignements d'ordre administratif, une demande écrite à :

Mairie du Touvet
Madame Le Maire
700 Grande Rue
38660 Le Touvet
mairie@letouvet.com

- pour les renseignements d'ordre technique, une demande écrite à :

Mairie du Touvet,
Daujas Daniel
700 Grande Rue
38660 Le Touvet
d.daujas@letouvet.com et mairie@letouvet.com

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.